



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contrats de plan Etat-régions

Question écrite n° 18192

Texte de la question

M. Léonce Deprez se référant au programme de travail défini par le nouveau commissaire au Plan, nommé en début janvier 1998, programme qui avait reçu son aval, demande à M. le Premier ministre comment le commissariat général au Plan est « associé, bien sûr, à la détermination des priorités de l'Etat dans la négociation de la quatrième génération des contrats de plan Etat-régions qui doit s'engager à la fin de l'année ». (La Lettre politique et parlementaire, 7 avril 1998).

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du Premier ministre sur le rôle du commissaire général au Plan dans la détermination des priorités de l'Etat dans la négociation de la quatrième génération des contrats de plan Etat-régions. La préparation et la mise en place de la quatrième génération des contrats de plan Etat-région est engagée sous l'autorité de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Pour sa part, le commissariat général au Plan est fortement impliqué pour l'élaboration des schémas de services collectifs, qui se substitueront, dans le cadre de la loi pour l'aménagement et de développement durable du territoire, au schéma national d'aménagement et de développement du territoire, et dont les choix, établis dans une perspective de long terme, constitueront les bases d'une stratégie unique de l'Etat en région. Par ailleurs, le commissariat général au Plan participe activement à la détermination de la stratégie de l'Etat en région, élaborée avec les administrations centrales après analyse des propositions des préfets de région ainsi qu'à la préparation des mandats de négociation qui leur seront adressés dans le courant du premier semestre 1999 dans la perspective des négociations des contrats de plan Etat-région.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18192

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 1998, page 4369

Réponse publiée le : 14 décembre 1998, page 6812